

N° 4655<sup>14</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

---

## PROJET DE LOI

portant introduction d'une liste positive des médicaments pris en charge  
par l'assurance maladie et modifiant le Code des assurances sociales

\* \* \*

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT

(30.4.2002)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 22 avril 2002 à délibérer sur la question de  
dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant introduction d'une liste positive des médicaments pris en charge  
par l'assurance maladie et modifiant le Code des assurances sociales**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 avril 2002 et dispensé du second vote  
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 8 novembre 2001;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par  
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 30 avril 2002.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Marcel SAUBER

